

**PROCES VERBAL – CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terre de Peyre (Aumont-Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, M. POULALION Jérôme, Mme PROUHEZE, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MARTIN, Mme MALAVIEILLE, Mme RIEUTORT, Mme SAGNET, M. BEAUFILS, M. FINES, M. POULALION Michel, M. TARDIEU Jean-Marie, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. CONSTANT, M. MALAVIEILLE, M MANTRAND

Ayant donné pouvoir : M. CARIOU a donné pouvoir à M. ASTRUC, M. MONTIALOUX a donné pouvoir à M. BASTIDE, Mme PELISSIER-GODARD a donné pouvoir à Mme BREZET, M. PRIEUR a donné pouvoir à Mme PROUHEZE

Absents excusés : Mme BASTIDE, Mme BOYER, M. GRAS, M. LONGEAC, M. MALHERBE, M. POUDEVIGNE, M. BRUN, M. FLORANT, M. PRAT

Secrétaire : Mme Marie-France PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance



Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire du message reçu de la part de Monsieur POUDEVIGNE, maire de la commune de Prinsuéjols-Malbouzon et conseiller communautaire, exprimant son mécontentement sur le fonctionnement de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

Une rencontre entre Monsieur le Président et Monsieur POUDEVIGNE devait avoir lieu les jours suivants le conseil communautaire

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

1- ZA Aumont Sud : prix de vente des lots et examen demandes acquisitions

Rapporteurs : Monsieur Alain ASTRUC, Président– Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

A l'unanimité

Fixe le prix de vente à 13 € HT / m², soit :

<i>N° du lot</i>	<i>Surface du lot (m²)</i>	<i>Prix H.T.</i>
1	3 130	40 690 €
2	2 820	36 660 €
3	2 852	37 076 €
4	2 148	27 924 €
5	2 281	29 653 €
6	2 901	37 713 €
7	2 431	31 603 €
TOTAL	18 563	241 319 €

Indique que la recette résultant de cette délibération a fait l'objet d'une inscription au Budget 2022 – budget annexe ZAE AUMONT SUD -

Confie en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

2- FPIC 2022

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Président

Prend acte

De la répartition du FPIC 2022 qui fait ressortir un montant de droit commun de – 5 345 € en comparaison du FPIC 2021 qui faisait ressortir un montant de droit commun de – 67 563 €. Il y a donc une différence positive d'un montant de 62 218 €.

3- Ordures Ménagères : redevance spéciale

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Décide d'exonérer les locaux dont disposent les usagers assujettis à la redevance spéciale du Syndicat Mixte La Montagne

Charge Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision et de communiquer la liste des locaux exonérés aux services de l'administration fiscale.

4- Partage de la taxe d'aménagement communes / C.C.H.T.A

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Du report de ce dossier au prochain conseil communautaire au vu du manque d'éléments pour permettre une délibération.

5- Immobilier d'entreprise : projet de la « SCI Les Monts d'Aubrac »

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

S'engage à participer financièrement à ce projet à hauteur de 5 821,00 €

Habilite le Président ou son représentant à prendre toute décision utile en la matière et à signer toutes pièces afférentes à la présente.

6- Immobilier touristique : réhabilitation d'un gîte sur Peyre en Aubrac

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

S'engage à participer financièrement à ce projet pour un montant estimé à 502,00 € selon le plan de financement suivant :

<i>Montant de l'opération HT :</i>	6 279,56 €
<i>Autofinancement</i>	1 259,56 €
<i>Montant de la subvention du LEADER :</i>	4 016,00 €
<i>Montant de la subvention de la Communauté de Communes :</i>	502,00 €
<i>Montant de la subvention du Département :</i>	502,00 €

Habilite le Président ou son représentant à prendre toute décision utile en la matière et à signer toutes pièces afférentes à la présente.

7- Contrat territorial Occitanie 2022-2028

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Afin de favoriser la mise en œuvre de ces dispositifs, il est souhaité une représentation des Communautés de communes dans la gouvernance de ces contrats et programmes européens. Par conséquent il est nécessaire de désigner, pour chaque dispositif, des élus communautaires qui siègeront dans les instances correspondantes.

Désigne :

Structure	Titulaires	Suppléants
Contrat Territorial Occitanie	M. Alain ASTRUC	Mme Eve BREZET
COFILATI FEDER	M. Alain ASTRUC	Mme Eve BREZET
Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causses Gévaudan	M. Alain ASTRUC	Mme Eve BREZET

Mandate le Président pour signer le futur Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

8- Projet « Fraternibus » de Lozère

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Emet un avis favorable à ce dossier à condition qu'il n'y ait pas de doublon avec d'autres organismes. Reporté au prochain conseil.

9- Demandes de participation au titre du FIG « lutte contre la précarité énergétique »

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Accepte d'allouer à Monsieur Jean-Pierre REY un complément d'aide au titre FIG « lutte contre la précarité énergétique » d'un montant de 300 € ;

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

10- Convention FFRandonnée Lozère : sentiers de petites randonnées

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Approuve le projet de convention tel que présenté

Approuve que la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac (CCHTA) rémunère le Comité FFRandonnée LOZERE pour ses travaux comme détaillé dans la convention

Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention de moyens ou tout document permettant la bonne exécution de celle-ci.

11- Demande de subvention Association Mordorfest

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Emet un avis favorable pour l'année 2023. Report au budget 2023. Un courrier sera adressé à l'Association.

12- Projet « J'irai conter chez vous »

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Emet un avis favorable pour l'année 2023. Report au budget 2023. Un courrier sera adressé à l'Association.

13- Amélioration Habitat : Guichet unique PNR

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Emet un accord de principe pour une participation financière concernant le fonctionnement du guichet unique de la rénovation énergétique de l'habitat. Un courrier sera adressé au PNR de l'Aubrac.

14- Décisions modificatives

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Président

A l'unanimité

Décide de procéder aux crédits supplémentaires suivants, sur l'exercice 2022 du budget principal :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 6218	30 000,00		
D F 012 64111	3 000,00		
D F 012 64131	2 000,00		
D F 012 6451	1 000,00		
D F 012 6455	5 000,00		
D F 014 730223		1 911,00	
D F 023 023 (ordre)	19 444,00		
D F 65 657364	3 852,00		
D I 21 2183 206	2 000,00		
D I 21 2188 205	28 844,00		
R F 73 73111	59 744,00		
R F 73 7362	2 641,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	19 444,00		
R I 10 10222 OPFI	4 800,00		
R I 13 1331 205	6 600,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	30 844,00	84 296,00
	Réductions		1 911,00
Recettes :	Ouvertures	30 844,00	82 385,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 911,00
Solde Réductions	1 911,00
Ouv. - Réd.	

Décide de procéder aux crédits supplémentaires suivants, sur l'exercice 2022 du budget ZAC AUMONT AUBRAC :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	2 224,81		
D F 66 66111	1 626,33		
D I 16 1641 OPFI	2 224,81		
R F 74 7478	3 851,14		
R I 021 021 OPFI (ordre)	2 224,81		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 224,81	3 851,14
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	2 224,81	3 851,14
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

15- Pérennisation emploi agent technique

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte de la pérennisation de l'emploi d'un agent technique, actuellement en contrat aidé, sur un poste vacant d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} décembre 2022.

16- Modification remboursement des frais de déplacement

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Accepte d'allouer des indemnités pour frais de déplacement, occasionnés par un déplacement dument autorisé par un ordre de mission, aux agents de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac selon les taux indiqués dans l'arrêté ministériel du 14 mars 2022.

17- Erreur matérielle sur création de poste adjoint technique

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n°04-14-12-21 du 14 décembre 2021 créant un poste d'adjoint technique territorial, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 février 2022
Annule la délibération °04-14-12-21 du 14 décembre 2021

18- ZA Arcomie : Diagnostic pollution du site et réclamation

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Du diagnostic de pollution établi par la société Ginger pour le site de la ZA Arcomie et de la réclamation reçue de Monsieur NOAL possédant un terrain agricole sur la Zone polluée.

Une réunion entre la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, la Commune des Monts-Verts et la Préfecture doit être programmée afin de définir les responsabilités de chaque partie.

19- Atelier relais de Peyre : procédure d'expertise et médiation

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Décide de confier la mission d'expertise et de médiation à Patrice LASSAUVETAT – expert indépendant – pour un montant de 5 774,21 € HT.

Indique que la dépense résultant de cette délibération a fait l'objet d'une inscription au Budget 2022 – budget annexe ATELIER PEYRE.

20- Projet de vente de la Maison de retraite de Fournels

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Décide de créer un groupe de travail afin d'étudier cette proposition avec comme membres :

- Monsieur Bernard BASTIDE
- Madame Agnès BOUARD
- Madame Eve BREZET
- Monsieur Michel GUIRAL
- Monsieur Jérôme POULALION

Sollicite un bureau d'étude afin de réaliser une expertise du bâtiment ;

21- Projet MAM Fournels

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Donne accord de principe sur l'installation de la MAM de Fournels au sein de la Maison de Retraite si le bureau d'étude émet un avis favorable sur la faisabilité du projet dans les locaux.

22- Convention de mise à disposition local bâtiment Chassang – C.C.H.T.A / Commune de Fournels

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Adopte la convention présentée lors du conseil

Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant aux fins de signer toutes pièces afférentes à cette décision.

23- AMI Avenir Montagnes Mobilités – PNR Aubrac – Projet LocO'brac

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Donne accord de principe sur le partenariat de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour ce projet.

24- Conventions déneigements CCHTA / prestataires : tarifs 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

Adopte les modifications tarifaires de la convention comme suit :

Désignation	Tarifs horaires (en € HT)
<i>Déneigement : Travaux de raclage (chauffeur + tracteur) (la communauté de communes met à disposition l'étrave)</i>	72,00
<i>Déneigement : Travaux de raclage et sablage (chauffeur + tracteur) (la communauté de communes met à disposition l'étrave et la sableuse)</i>	72,00
<i>Déneigement : Travaux de raclage et sablage (chauffeur + tracteur + sableuse) (la communauté de communes met à disposition l'étrave)</i>	85,00

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ou tout document utile afférent à cette décision.

25- Convention territoriale globale de services aux familles

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

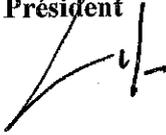
A l'unanimité

Approuve le projet de convention territoriale globale des services aux familles

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ou tout document utile afférent à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

ASTRUC Alain
Président



PROUHEZE Marie-France
Secrétaire de Séance



